

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Page 1 / 2  
 Edité le : 24/10/2015

MAIRIE DE ST BONNET LE CHASTEL

63630 ST BONNET LE CHASTEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE15-132977		<b>Analyse demandée par :</b> ARS DT du PUY-DE-DOME	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1510-7526-1		<b>N° Prélèvement :</b> 00133196	
<b>N° Analyse :</b>	00133620		
<b>Nature :</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	VEILHES	<b>Code PSV :</b> 000001841	
<b>Localisation exacte :</b>	VITIGEUR CUISINE		
<b>Dept et commune :</b>	63 ST BONNET LE CHASTEL		
<b>UGE :</b>	0271 - MAIRIE DE ST BONNET LE CHASTEL		
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b> D1+	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	MAIRIE DE ST BONNET LE CHASTEL		
<b>Nom de l'installation :</b>	63630 ST BONNET LE CHASTEL		
<b>Prélèvement :</b>	VEILHES PULBY	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 001700
	Prélevé le 21/10/2015 à 09h57 Réceptionné le 21/10/2015 à 18h25		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / PISSAVY Nicolas		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/10/2015 à 19h21

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	63D1+ 14.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v2		25	#
pH sur le terrain	63D1+ 6.40	-	Electrochimie		6.5	9	#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	63D1+ 109.6	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100	#
Chlore libre sur le terrain	63D1+ <0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Chlore total sur le terrain	63D1+	<0.03	mg/l Cl <sub>2</sub>	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
<b>Analyses microbiologiques</b>								
Microorganismes aérobies à 36°C	63D1+	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	63D1+	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	63D1+	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	63D1+	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	63D1+	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>								
Aspect de l'eau	63D1+	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	63D1+	0 Néant	-	Qualitative				
Saveur	63D1+	0 Néant	-	Qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	63D1+	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			15 #
Couleur	63D1+	0	-	Qualitative				
Turbidité	63D1+	0.46	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027			2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Cations</b>								
Ammonium	63D1+	< 0.05	mg/l NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#

63D1+ ANALYSE (D1+=D1) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS63-2015)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Eau non conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Conductivité brute à 25°C sur le terrain
- pH sur le terrain

Ludovic RIMBAULT  
Responsable Technique Microbiologie

